



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 23 septembre 2019

Délibération PNMEPMO_dél_bur_2019_12

Approbation du compte-rendu du bureau du 29 mars 2019

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 51/PREMAR MANCHE/AEM/NP modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 67/2018 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération n°2017-05 portant délégation données aux conseils de gestion des parcs naturels marins, pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du code de l'environnement avec, en tant que de besoin, l'appui et l'expertise technique de la direction « Parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires » de l'Agence,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le bureau du conseil de gestion approuve le compte-rendu ci-annexé du bureau du conseil de gestion du 29 mars 2019.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 23 septembre 2019,

Le président du conseil de gestion

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DG', with a horizontal line underneath.

Dominique GODEFROY



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du Parc naturel marin
Séance du 29 mars 2019

RELEVÉ DE DECISIONS

Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
 - ✓ M. Jérémie DRISCH, préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
 - ✓ Mme Béatrice MORET, sous-préfecture d'Abbeville
- 7 membres du bureau présents (sur 14 membres).

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum fixé à 7 membres présents ou représentés est atteint.

La réunion est introduite par M. le président qui excuse dans un 1^{er} temps, l'absence de MM. RAPIN et MAQUET, conviés à l'Élysée dans le cadre du grand débat (élus des Hauts de France).

Dans un 2nd temps, il souhaite faire un point d'actualité sur la rencontre entre le Ministre de la transition solidaire, les directeurs des Parcs et le préfigurateur pour la fusion AFB / ONCFS (réunion du 26 mars 2019). Il rappelle que le 1^{er} janvier 2020 verra la création de l'Office Français de la Biodiversité issu de la fusion de l'AFB et de l'ONCFS et redoute que la problématique maritime soit encore plus diluée dans ce grand établissement.

A. Approbation de l'ordre du jour

M. FASQUEL, directeur délégué, annonce le report du point 7 (Analyse de la charte de gestion des travaux réalisés dans le cadre des baux de chasse dans la Somme) à la prochaine réunion.

M. le président demande aux membres du bureau si des ajouts sont souhaités, et soumet l'ordre du jour au vote.

Décision du bureau Ordre du jour approuvé à l'unanimité

B. Approbation du procès-verbal du bureau du 11 janvier 2019

M. le président demande si des modifications / observations sont à apporter au compte-rendu avant son approbation.

M. HERNANDEZ fait part d'une erreur de forme sur le point A de procès-verbal → mention « ordre du jour » à corriger en lieu et place de « ordre de vote » ; la correction sera faite par le secrétariat.

M. le président soumet l'ordre du jour au vote.

Décision du bureau Compte-rendu approuvé à l'unanimité

Remarques ▪ Correction à apporter sur le point A (voir ci-dessus).

C. Doctrine pour la hiérarchisation des demandes d'avis relatifs aux usages de loisir

M. FASQUEL introduit la présentation de cette doctrine. Il explique que le Parc est sollicité par les services de l'État, de manière quasi exhaustive, pour avis (simples ou conformes formulés par les instances du Parc ou techniques par le directeur délégué) sur tous les projets qui pourraient impacter les milieux marins du Parc (aménagement et de gestion du trait de côte, projets industriels, activités de sports et de loisirs, activités professionnelles, recherche...). Une analyse des années antérieures montre que sur environ 120 dossiers/an environ 70 concernent les événements de sport et de loisir (en annexe : calendrier représentatif d'une année type).

Le nombre important de demandes d'avis sur les activités de sport et de loisir implique de travailler sur une méthode de hiérarchisation, afin de consacrer plus de temps sur les manifestations qui représentent le plus

d'enjeux en matière de préservation des habitats et des espèces du Parc. En effet l'analyse des demandes d'avis sur les différentes manifestations montre des enjeux en matière de préservation des milieux très disparates selon l'ampleur (nombre de participants, surfaces occupées ou traversées...), le type d'usage, la sensibilité des milieux traversés, les effets cumulés...).

Le but de ce travail de hiérarchisation est donc de pouvoir se focaliser de manière plus importante sur « les événements à enjeux de préservation » :

- effectuer un travail de terrain avant, pendant et après la réalisation de la manifestation,
- contacter le pétitionnaire en amont de l'événement, sans attendre la saisine des services de l'Etat pour avis.

Il poursuit en disant que, bien évidemment, le résultat de ce travail de hiérarchisation est évolutif puisque des nouveaux événements ou compétitions peuvent apparaître ou que certaines peuvent évoluer de manière substantielle. Chaque année un bilan de cette hiérarchisation sera présenté au conseil de gestion.

Enfin, les demandes d'avis pour les manifestations qui ne feront pas l'objet d'un avis du conseil de gestion ou du bureau seront néanmoins enregistrés (dans l'optique de produire à terme un observatoire des usages de loisirs) et examinés, de manière moins approfondie, et feront l'objet d'un avis technique du directeur délégué.

M. HARLAY présente la méthode de hiérarchisation.

Avec ce 3^{ème} tri, il reste 26 événements qui seraient soumis à l'avis du bureau ou du conseil de gestion.

M. HARLAY explique qu'une sélection est également faite au regard de l'expertise et des spécificités des événements ; à savoir que certaines manifestations, déjà identifiées, feraient d'office l'objet d'un avis du bureau / conseil de gestion (voir ci-dessous) :

- « Jet ski Événement » du Tréport → proximité d'un site N2000 « oiseaux » et d'une colonie de Fulmar boréal.
- « Semi-marathon » du Touquet → proche d'un site sensible souvent fréquenté & une attention particulière sur les pressions, notamment par rapport au nombre important de participants.
- « Trail de la côte d'Opale » → attention particulière au regard du nombre de participants.

M. HARLAY présente les événements qui ne seront pas retenus (voir ci-dessous) :

- Course de chars à voile, type « Blokart » à Berck → se déroule sur une grande emprise mais majoritairement face au perré de Berck, concernant peu de chars à voile (35). Pratique sur le sable dur et les spectateurs sont cantonnés hors DPM.
- Marathon d'attelages à Berck → course au droit du perré de Berck.
- Festival de musique du Touquet → au droit du perré du Touquet sur une faible superficie.
- Championnat de chars à voile « 6 heures de Berck » qui se déroule sur une grande emprise mais majoritairement face au perré de Berck et concerne peu de chars à voile (30) → Pratique sur le sable dur et les spectateurs sont cantonnés hors DPM.
- Transhenson → préparée en amont avec la Réserve naturelle de la baie de Somme.
- Red Run Baie d'Authie → se déroule sur les chemins balisés en période hivernale.

L'équipe technique propose de solliciter l'avis du conseil de gestion ou du bureau sur ces 23 événements relatifs aux manifestations de sport ou de loisir encadrées par un arrêté préfectoral. Les autres demandes d'avis feront l'objet d'un avis technique, signé par le directeur délégué du Parc.

Un bilan des avis exprimés sera présenté à chaque conseil de gestion, ce sera également l'occasion de revoir la liste des manifestations en fonction de nouveaux éléments.

Après débats, les membres du bureau sont d'accord pour :

- Ne pas créer d'exception. Il ne faut donc pas ajouter ou retirer des événements de la liste sur la base de l'expertise technique, afin de garder au maximum le principe d'objectivité.
- Sélectionner systématiquement toutes les activités avec des engins à moteur, un char à voile ou avec une monture équestre (note de 10).
- Affecter une pondération au regard du nombre de participants qui peut être un facteur non négligeable en matière d'incidence ou d'impact.

La méthode de hiérarchisation sera revue en intégrant ces éléments et sera soumise au vote du prochain conseil de gestion (28 juin).

D. Présentation du projet de cartographie des laines de mer et des dunes embryonnaires / diagnostic des macro-déchets sur les plages

Mme GILLIERS présente les objectifs de ce projet, dont la mise en œuvre a été initiée en avril 2018 (convention avec l'Université du littoral et de la côte d'Opale pour la période avril 2018 → octobre - novembre 2019).

Elle rappelle que cette démarche a été confiée au bureau d'étude Seaneo et associera différentes structures (GRETIA Groupe d'Etude des Invertébrés Armoriciens, l'ADEP L'Association des Entomologiste de Picardie et le Bureau d'Etude ALFA Environnement).

Elle explique le contexte lié à la double problématique des déchets marins et de l'habitat laisse de mer et quels sont les objectifs à terme de cette cartographie :

- Diagnostiquer l'état de conservation des laines de mer et la composition en macro-déchets sur le linéaire côtier du Parc,
- Faire un état des lieux de la gestion de la laisse de mer et des macro-déchets sur le linéaire côtier du Parc,
- Proposer des améliorations de l'actuelle organisation des nettoyages pour tendre vers une gestion adaptée et raisonnée de ces milieux.

Ce projet fait l'objet de 3 phases :

- L'état de lieux concernant les macro-déchets et la laisse de mer (flore+ faune) sur le littoral du Parc,
- L'état des lieux des pratiques de nettoyage et de gestion des macro-déchets et de la laisse de mer,

| | Macro-déchets | Faune de la laisse de mer | Végétation de la laisse de mer |
|--------------------------|---|---|--|
| Méthodologie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Récolte des macro-déchets selon le protocole standardisé OSPAR, ▪ 37 stations étudiées sur 100m de linéaire, ▪ 2 campagnes de ramassage par saison (avant et après une marée vives eaux), ▪ Tri et détermination de l'origine des déchets. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire des espèces emblématiques, d'invertébrés peuplant la laisse de mer (crustacés, insectes, mollusques), ▪ Protocole GRETIA/ADEP, ▪ 37 stations étudiées, ▪ Indice de qualité calculé. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relevés phyto-sociologiques, ▪ Evaluation de l'état de conservation selon un protocole ALFA Environnement. |
| état d'avancement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagnes été, automne, hiver terminées, tri en cours, ▪ Campagnes de printemps (à venir en avril 2019), ▪ Résultats → été 2019 (rapport d'étude + comité technique). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagnes de terrain en juin et juillet 2019, ▪ Résultats → fin été 2019 (rapport d'étude + comité technique). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaires réalisés entre juillet et octobre 2018, ▪ Résultats en cours de traitement → été 2019 (rapport d'étude + comité technique). |

- La réalisation d'un guide méthodologique d'accompagnement des acteurs locaux pour une gestion adaptée et raisonnée de ces milieux :

| Guide de gestion | |
|--------------------------|--|
| Méthodologie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête auprès des acteurs locaux sur les pratiques de nettoyage des plages, gestion des déchets et de la laisse de mer, ▪ Guide d'aide à la gestion des déchets et de la laisse de mer : <ul style="list-style-type: none"> - basé sur les résultats des études macro-déchets/faune et flore des laines de mer et sur les enquêtes sur les pratiques, - décliné par site (résultats et propositions de gestion locale). |
| Etat d'avancement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes en cours depuis décembre 2018, ▪ Résultats des études en cours de traitement, ▪ Guide → automne 2019 (contenu + forme discutés en comité technique). |

E. Demandes d'avis

M. FASQUEL précise que sur les demandes 3 demandes d'avis qui devaient être soumis au vote du bureau, seules 2 le seront car une AOT a déjà été signée entre temps par les services de l'Etat pour le « Touquet Raid ». Néanmoins cette manifestation sera tout de même présentée au bureau.

✓ **Tréport Jet Evénement 2019**

M. JANNIC présente la demande d'avis en résumant le projet, ainsi que le contexte réglementaire :

- La manifestation ne se situe pas en site Natura 2000, une étude d'évaluation des incidences n'est donc requise. La zone de protection spéciale (ZPS) la plus proche (Littoral seino-marin) est à plus de 25 kms.
- Démonstration de jet-ski localisée dans la bande des 300 mètres le long de la plage du Tréport les 26, 27 et 28 avril 2019 prochain.
- 99 participants sont attendus et 20 jets au maximum circuleront en même temps.
- 3 quads ou 4x4 seront sur la plage pour assurer la sécurité et la mise à l'eau.

Il précise que les conditions sont identiques à celles des éditions précédentes. Il explique également que, suite aux remarques faites lors des éditions précédentes par le Parc et à la rencontre de différents partenaires, le pétitionnaire a prévu de mettre en place différentes mesures afin de réduire les impacts potentiels :

- Biocarburant encouragé,
- Zone de remplissage unique et dédiée,
- Interdiction de ravitailler en mer,
- Huile 100% biodégradable,
- Mise à disposition d'un bac de récupération des déchets,
- Rédaction d'une charte environnementale.

M. JANNIC revient sur une des prescriptions et/ou réserves émise en 2016, suivie par le pétitionnaire depuis cette date. En effet, le Parc avait souhaité « qu'un complément soit apporté au dossier afin d'évaluer les impacts potentiels de dérangement des populations nicheuses notamment occasionnés par le bruit produit ». Depuis, un suivi de la population de Fulmar boréal et l'analyse de l'impact potentiel du bruit de la manifestation sur la population sont menés chaque année par un ornithologue belge (M. DUCHESNE). Cette année encore, au vu des observations réalisées au cours de l'édition 2018, l'absence de nuisance vis-à-vis des fulmars a été confirmée.

Il est donc proposé de rendre 1 avis favorable avec la préconisation suivante (voir tableau ci-dessous).

M. HERNANDEZ revient sur la notion de dérangement de cette espèce, et souhaite en savoir un peu plus sur cet expert belge ; peu connu à sa connaissance dans le tissu local et / ou régional.

M. le président soumet l'avis au vote.

| | |
|------------------|---|
| Décision | Avis favorable à la majorité assortie des recommandations suivantes : |
| Remarques | ▪ un suivi « avant, pendant et après » par les agents de terrain pour l'édition 2019. |

✓ **Touquet Raid**

M. FASQUEL constate un dysfonctionnement des services instructeurs de l'Etat, il explique que le bureau ne rendra pas d'avis sur cette manifestation car l'AOT a été signée sans attendre l'avis du Parc alors même que la course aura lieu les 6 et 7 avril.

M. HARLAY présente la demande d'avis en précisant que la manifestation est localisée dans le site Natura 2000 ZSC (zone spéciale de conservation) « Baie de Canche et couloir des 3 estuaires » et le site ZPS (zone de protection spéciale) « Estuaire de la Canche ».

Plusieurs types de raids sont prévus sur plusieurs distances les 06 et 07 avril 2019,

- 700 participants au maximum et 1400 spectateurs attendus,
- L'évaluation d'incidences conclut que la manifestation n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur le site Natura 2000 et ses éléments naturels d'intérêt communautaire,
- 2 quads et 2 4x4 sont prévus pour l'organisation.

Il passe en revue les différentes dispositions que le pétitionnaire a mis en place, suite aux remarques émises lors des éditions précédentes afin de réduire les impacts potentiels :

- Interdiction d'accès pour la pointe Nord et des dunes au sud de la Thalasso,
- Evitement des mollières et du banc de sable du pilori,
- Eloignement de plus de 300 mètres des reposoirs de phoques,
- Eloignement de plus de 80 mètres de l'ensemble des pieds de dunes (plus de 150 mètres pour la pointe Nord),
- Absence de remontée et de descente de dune pour cette édition 2019,

- Installation des zones de ravitaillement en dehors des sites N2000,
- Absence de sonorisation pendant les épreuves,
- Affichage et message micro pour rappeler la présence de secteurs protégés,
- Mise en page d'une page dédiée sur le site internet.

M. HARLAY fait remarquer que l'on ne peut que regretter que le contenu de l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 ne fasse pas apparaître les éléments fixés dans l'article R.414-23 du Code de l'Environnement intégration trop sommaire des enjeux avifaunistiques → pression importante du fait du cumul d'activités de loisirs les weekends suivants et précédents.

L'équipe technique avait proposé un avis favorable assorti de recommandations ci-après :

- Utiliser des matériaux biodégradables pour le balisage et les clôtures (rubalises, grilles plastique);
- Pour la prochaine édition, compléter le chapitre relatif à l'état des lieux sur les oiseaux;
- Mettre en place un suivi en vue d'évaluer le dérangement potentiel de l'avifaune (un appui de l'équipe du Parc pourra être apporté).

M. MASSET confirme le dysfonctionnement et indique qu'une demande de suivi sera à intégrer, dans l'AOT pour la prochaine édition.

✓ Edhec North Race

M. HARLAY présente la demande d'avis pour cette manifestation sportive et rappelle le contexte réglementaire :

- 3 compétitions; Kitesurf, paddle et Wakeboard, le 27 avril 2019,
- Parcours principal de 10 kms A/R au départ de la plage Sud du Touquet-Paris-Plage.
- 80 kite-surfers et 25 Stand-Up-Paddle,
- 2 semi-rigides pour la sécurité,
- 5 bouées installées en mer,
- 100 spectateurs attendus,
- Le projet soumis à étude d'incidences Natura 2000.

M. HARLAY regrette que le contenu de l'évaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000 ne fait pas apparaître les éléments fixés dans l'article R.414-23 du Code de l'Environnement. L'évaluation d'incidences n'est pas suffisamment renseignée et le document conclut que la manifestation n'a pas d'incidence ou une incidence négligeable.

Parmi les incidences potentielles, seul le risque de collision avec les oiseaux est évoqué. Il est à noter que l'organisateur propose cependant :

- De réaliser un briefing afin de mettre en garde les participants contre le risque de collisions,
- De modifier le parcours si la présence d'animaux, sur le tracé de la course, est avérée le jour de l'événement.

L'analyse du dossier par l'équipe technique met en évidence que la manifestation se déroule dans une zone à fort enjeu pour l'avifaune et les phoques :

| | |
|----------|---|
| Avifaune | - Le Parc a une responsabilité sur les mouettes et les goélands, les bécasseaux et les courlis, présents sur ce secteur ; - Perturbation du cycle de vie de ces espèces → le début de printemps est une étape sensible pour la reproduction. |
| Phoques: | - zone de fréquentation et de repos des phoques veaux-marins et des phoques gris → plusieurs reposoirs se situent à l'entrée et à l'intérieur de l'estuaire. |

Le dérangement potentiel occasionné, aussi bien pour l'avifaune que pour les phoques, engendre un déplacement et une dépense énergétique. Par conséquent, l'analyse fournie ne peut conclure en une absence négligeable d'incidences sur la faune.

Il est nécessaire de prendre en compte les effets cumulés (Etude « DEPRES ») et les données de présence de l'avifaune car l'ouvert de l'estuaire représente un enjeu important. Il est proposé d'émettre un avis favorable avec les préconisations suivantes (voir tableau ci-dessous).

M. le président soumet l'avis au vote.

| | |
|------------------------|---|
| <i>Décision</i> | Avis favorable à l'unanimité assortie des recommandations suivantes : |
| <i>Recommandations</i> | ▪ Déplacer le parcours vers le sud afin d'éviter l'ouvert de l'estuaire, espace |

sensible pour le repos et l'alimentation des laridés et des limicoles ainsi que de repos pour les phoques. Le point le plus nord du parcours devra se trouver au droit du parking nord de la plage du Touquet.

- Proposer une diffusion d'informations générales relatives au Parc naturel marin, aux enjeux et à la sensibilité des milieux naturels. Le pétitionnaire pourra se rapprocher de l'équipe du Parc.

Pour la prochaine édition et en associant l'équipe du Parc :

- Fournir une analyse des incidences plus complète sur les oiseaux et les phoques

F. Présentation de l'appel à projet pour soutenir la mise en œuvre du programme d'actions du diagnostic territorial des déchets

Mme GILLIERS présente le contexte de l'appel à projet, qui fait suite au projet DECHACT.

L'objectif de ce projet (achevé fin 2017) était dans un diagnostic approfondi de la gestion portuaire des déchets sur le territoire du Parc et de définir un Plan d'action pour le Parc, pour les activités ci-dessous :

- Les ports de pêche, de plaisance et de commerce,
- Les zones de production et de stockage de l'activité conchylicole,
- les bases nautiques.

→ le plan d'action prévoyait un ensemble de préconisations / actions à engager dans les années suivantes.

L'année 2019 va permettre la mise en œuvre de ces préconisations via un appel à projet, dont le but est de financer plusieurs actions :

- Budget total 60 000 euros,
- Plafond de 10 000 euros par projet,
- Appel à projet lancé en juin 2019,
- Revue des projets prévue lors d'un bureau à l'automne 2019.

G. Points divers

M. FASQUEL indique que le Parc pourrait recevoir une délégation de chasse maritimes du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon afin d'échanger sur les méthodes d'élaboration de baux de chasse incluant des inventaires et de mesures de gestions éventuelles. Il informe le bureau que M. RICHARD (chercheur à l'université de Valenciennes) souhaite participer au prochain conseil de gestion dans le cadre d'un travail de recherche national (associant plusieurs universités) sur la manière dont les conseils de gestion des parcs naturels marins des avis sur les manifestations sportives.

M. le président interroge les membres du bureau sur cette demande sachant que les réunions normalement sont à huis clos. Il précise que si la demande est acceptée il faudra bien cadrer l'exercice et demander que le travail de restitution soit anonymisé.

Mme PAPORE souhaite que le courrier de sollicitation soit envoyé aux membres afin qu'ils puissent prendre leur décision en toute connaissance du projet d'étude de M. RICHARD.

M. le président acquiesce à cette demande et conclut la réunion en rappelant les différentes dates pour les conseils de gestion et bureaux, à venir :

| | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| 3 ^{eme} bureau | Lundi 27 Mai après-midi |
| 2 nd conseil de gestion | Vendredi 28 Juin matin |
| 3 ^{eme} conseil de gestion | Vendredi 15 Novembre matin |

Liste des membres présents :

Représentant de l'Etat et établissements publics : 1/1

- M. Philippe-A. MASSET, Délégation à la mer & au littoral / Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 1/3

- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais

Représentants des organisations représentatives des professionnels : 2/5

- Mme Delphine RONCIN, FROM Nord
- Mme Laetitia PAPORE, UNICEM

Représentants d'organisations d'usagers : 1/2

- M. Bernard FLORIN, Associations de chasse maritime de la Somme

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et personnalités qualifiées : 2/3

- M. Olivier HERNANDEZ, Picardie Nature
- M. Thierry RUELLET, Groupe d'étude des milieux marins estuariens et littoraux